

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 19 février 2014

19 h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Salle Polyvalente

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013
- 3) Informations de la Direction des écoles
 - a) Courrier de l'APE relatif à l'ouverture des OS
 - b) Sexting et Cybermobbing – prévention
- 4) Passage des ecclésiastiques dans les classes – Situation cantonale
- 5) Informations groupes de travail
 - GT Règlement des transports scolaires
 - Délégué au GT communal constructions scolaires
- 6) Projet Défi Vélo
- 7) Distributeur boissons
- 8) Divers – Propositions individuelles

<u>Présents</u> :	Mme Pascale	MANZINI	Présidente et conseillère municipale
	M. Boubker	CHEBBAA	Conseiller communal
	Mme Catherine	GAUCHOUX	Conseillère communale
	M. Jorge	IBARROLA	Conseiller communal
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	Mme Isabelle	COSTA RUBIN	Doyenne primaire
	Mme Marie-Claire	BERGERON	Enseignante
	Mme Ariane	RAPPAZ	Enseignante-Médiatrice
	Mme Maïté	PEREZ CHEVALLAZ	Parents
	Mme Karine	VERNEZ THOMAS	Parents
Mme Natascha	ALLENBACH	APE	
M. Vincent	GUYAZ	Pasteur	
M. Aitor	IBARROLA	Commission d'intégration	
<u>Excusés</u> :	Mme Barbara	SCHLITTLER	Parents
	Mme Clémentine	HUBLEUR	Parents
	M. Giuseppe	BIANCANIELLO	Centre de Jeunes
<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Mme Manzini ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement. Elle annonce les personnes excusées pour cette séance.

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2013**

M. J. Ibarrola souhaite préciser au point 7 – Distributeur à boissons, que celui-ci génère un bénéfice. Il est également précisé que ce bénéfice est géré par l'Association du Pontet. Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2013 est ensuite adopté sans autre modification, avec remerciements à son auteur.

3. **Informations de la Direction des écoles**

a) Courrier de l'APE relatif à l'ouverture des OS en VG

Mme Allenbach, présidente de l'APE, indique que l'article de 24H au sujet des OS apporte une explication suffisamment claire au courriel de l'APE adressé au Conseil d'établissement sur la question.

M. Lugon apporte néanmoins quelques précisions sur les raisons pour lesquelles la LEO telle qu'elle existe aujourd'hui n'a pas pu être appliquée à la lettre. Une de ces raisons est notamment liée à la répartition des branches par enseignant afin qu'elle corresponde au taux d'activité des personnes engagées. Dans certaine branche, l'économie par exemple, un seul enseignant dispense ce cours pour l'établissement; il n'est donc pas possible de réussir à placer dans les horaires ce même cours au même moment. En outre, le Département n'accorde aucun financement supplémentaire pour l'ouverture de classes en cas de transfert d'élèves de VP en VG.

Pour la rentrée 2013 il n'y avait pas assez d'élèves inscrits dans les options latin et italien pour l'ouverture d'un groupe.

M. Lugon indique également que la présentation des OS aux élèves et à leurs parents pour l'établissement, a eu lieu le mardi 18 février.

b) Sexting et Cybermobbing – prévention

Mme Costa Rubin rapporte que plusieurs enseignantes se disent inquiètes par l'utilisation fréquente de jeux vidéo par les petits élèves. Des lors des flyers seront distribués, accompagnés d'un courrier aux parents concernés, pour information. Il est en outre envisagé une intervention par un professionnel du

phénomène à l'occasion d'une séance à caractère pédagogique, destinée aux parents des nouveaux élèves de 1P (enfantines), organisée en septembre. Suite à un sondage qu'elle a effectué auprès des enseignantes, il s'avère que les enfants du collège d'Epenex sont plus concernés que les autres. **M. Chebbaa** relève que ce phénomène touche tout le monde, mais qu'il est plus marqué à certains endroits. Il préconise une information généralisée. **M. Guyaz** relève l'impact possible non escompté en cas de multiplicité des actions. Pour l'instant la direction des écoles se limitera, selon les résultats du sondage, au collège d'Epenex. **Mme Costa Rubin** indique qu'une brochure en accompagnement des flyers, sera également distribuée au personnel enseignant, intitulée « jeunes et médias », éditée gratuitement par la Confédération.

Le Sexting est un phénomène assez présent, principalement sur le site du Pontet. Il s'agit de photos instantanées montrant le corps mi nus d'autres camarades, déposées sur des « Smart Chat ». Cet usage implique des conséquences sur l'état psychique des enfants et ados concernés. Une campagne organisée par Pro Juventute parle de ce phénomène; environ 8 personnes sur 10 ne le connaissent pas. Une information a été transmise aux enseignants lors de la dernière conférence des maîtres afin de les sensibiliser. En cas de situation de ce type dans le cadre scolaire, ils peuvent s'adresser à Mme A. Rappaz, médiatrice. Une information aux parents s'effectuera de manière progressive, probablement dans le cadre des séances aux parents organisées par la direction en automne. **M. Guyaz** demande comment se transmet la communication de ce phénomène. **Mme Rappaz** indique qu'elle-même traite de ce sujet dans ses cours de citoyenneté, mais cette connaissance se transmet la plupart du temps de bouche à oreilles. **Mme Manzini** considère que cette forme de dérapage entre dans la catégorie du « respect de soi » qui, dans un système de communication sans base solide de prévention, provoque un manque dans l'éducation. Une intervention au niveau du parlementaire, sous forme de postulat, a été déposée en demandant l'introduction d'une prévention dans les cours, de façon plus soutenue. **Mme Rappaz** indique qu'en plus d'en parler, le numéro d'appel 147 est préconisé aux élèves. **M. Lugon** précise que, par rapport à d'autres établissements du canton, Ecublens est doté de beaucoup de périodes qui sont utilisées pour le savoir-être plutôt que pour le savoir-faire, entre autre pour les périodes de médiation. **Mme Rappaz** réitère l'éventualité d'interdiction des smartphones à l'école. **Mme Manzini** rappelle que le vœu du Conseil d'établissement est d'éviter l'usage de cette mesure. **M. J. Ibarrola** demande sous quelle réglementation une telle interdiction serait-elle alors en vigueur pour son application.

Mme Costa Rubin annonce que, contrairement à l'information qu'elle avait indiquée à l'occasion du Conseil d'établissement de juin dernier, elle continue à collaborer dans le cadre de l'organisation des fêtes de fin d'année. Suite à un sondage auprès des enseignants sur la matinée et l'organisation du cortège, le 95% des réponses ont été positives. Des améliorations seront cependant apportées, notamment dans la suppression du petit déjeuner sous la cantine avant le départ du cortège, pour lequel les avis pour cette activité sont plutôt négatifs. Certains détails seront donc peaufinés avec le groupe de travail. Une nouvelle date de rencontre sera fixée avec les membres du groupe à l'issue de la séance.

4. Passage des ecclésiastiques dans les classes – Situation cantonale

M. Guyaz, pasteur de la paroisse évangélique réformée d'Ecublens, présente l'historique et l'évolution des liens école-église depuis les années 1600. La situation est particulière dans le canton de Vaud car elle doit répondre aux critères de la laïcité, de la grille horaire scolaire et de la liberté de religion.

Depuis 2008, la cheffe du Département, Mme Lyon, souhaite encore le passage dans les classes de personnes formées dans le domaine de la religion, à raison de deux périodes chaque 2 ans. Dès lors, un représentant de l'église réformée protestante et un de l'église catholique se partagent les visites dans les classes de 3P à 8P du canton de Vaud. Pour Ecublens, une répartition entre lui et sa collègue catholique est établie selon un horaire communiqué d'entente avec les doyens de l'établissement. Les parents sont informés de cette visite par les maîtres de classe. Les buts de ces visites étant d'apporter un regard et une formation de passage en lien avec le programme, comprenant les trois dimensions suivantes :

- 1) la dimension historique et culturelle
- 2) le mieux-vivre ensemble par ce biais-là
- 3) la dimension ethnique et religieuse permettant de comprendre le monde.

Dans le cadre de ses visites, **M. Guyaz** indique qu'il aborde les thèmes de la création et par voie de conséquence du créationnisme et, depuis 2012, de l'apocalypse. Il organise également la découverte du temple du Motty ainsi qu'une visite de l'église de St-Sulpice. La visite d'autres édifices religieux (p. ex. :

synagogue ou mosquée), demande plus de préparation et de temps à disposition pour la réaliser. Une demande particulière pourrait toutefois être examinée.

M. A. Ibarrola remercie M. Guyaz de l'ouverture démontrée envers d'autres ethnies, d'autant plus que cette discipline, actuellement dénommée « histoire et culture religieuse », fait partie du PER et connaît le retour des notes dans cette discipline. Par voie de conséquence, cette branche ne donne plus droit à une dispense.

Mme Manzini ajoute que l'information aux parents de ces passages dans les classes se doit d'être soignée, car le sujet reste sensible.

5. Informations groupes de travail

- *GT Règlement des transports scolaires*

En l'absence de Mme B. Schlitter, **Mme Manzini** rapporte l'avancement du GT règlement des transports scolaire. Une première séance de travail, avec la présence de Mme B. Schlitter, s'est déroulée le 27 janvier dernier. Il en ressort qu'un travail plus approfondi devra se faire, car des conséquences financières découleront de la mise en œuvre d'un règlement des transports scolaires. Dès lors, un groupe plus élargi, composé du service des finances et de l'urbaniste, devra se réunir à nouveau. La présence de M. P. Kaelin, syndic et de M. C. Salzmänn, boursier, sera donc nécessaire. Les deux personnes désignées dans le cadre du Conseil d'établissement resteront en qualité de membres du groupe.

- *Délégué au GT communal constructions scolaires*

M. A. Ibarrola, membre délégué du Conseil d'établissement au GT communal constructions scolaires, transmet qu'un premier rapport a été rédigé en date du 21 mai 2013 par M. Lugon, directeur des écoles, à l'attention de la Municipalité. Ce rapport met en évidence le manque de classes dans la Commune à partir de 2017/2018 selon l'évolution du plan de quartier du Croset-Parc. La planification mentionnée dans ce rapport est prévue jusqu'en 2028. Suite à ce rapport un groupe de travail a été désigné. En font partie : Mmes Manzini, conseillère municipale des affaires scolaires - Petoud, conseillère municipale des bâtiments - Menétrey, cheffe du service administratif des écoles - Vander Klink, représentante pour la DGEO - MM. Lugon, directeur des écoles - Bieri, chef du service des bâtiments - Gilliéron, chef du service de l'urbanisme - Salzmänn, Boursier communal - C. Besson, urbaniste.

A ce jour l'immeuble de l'Oiseau de l'Ouest, sis sur la parcelle publique des anciens pavillons scolaires de la Forêt, est constitué d'appartements à loyer modérés, déjà tous loués. En vue des plans de quartiers Maillefer et Pangas, une réflexion globale doit se porter sur les constructions scolaires d'ici à 2017 pour le Croset, Epenex et la salle triple. Une parcelle d'utilité publique de 3800 m² a été réservée dans le plan de quartier Maillefer et une étude préalable est nécessaire pour une utilisation optimale de cette parcelle. **M. Lugon** a d'ores et déjà indiqué que prévoir 8 classes supplémentaires dans ce quartier est insuffisant, d'une part et d'autre part, selon les normes, il faut calculer une salle de gym pour 9 salles de classes.

En vue du plan de quartier de la Sapal, il est préconisé de maintenir en état le collège d'Epenex. Ce collège présente toutefois une vétusté non négligeable. **M. A. Ibarrola** ajoute encore qu'une des préoccupations du projet est de prévoir une possibilité de construction en hauteur pour un développement ultérieur. La question du financement pour les constructions scolaires à venir est encore en suspens, mais pour l'ensemble des besoins le chiffre de 50 millions de francs est articulé dans une échéance à court terme. **M. J. Ibarrola** demande s'il a été envisagé la construction de tour dans le développement des plans de quartiers communaux, mais l'objet des discussions porte uniquement sur les constructions scolaires.

M. Lugon précise que la priorité numéro une est la construction d'un collège au Croset, d'ici la rentrée scolaire 2017/2018 et relève le caractère urgent des besoins.

6. Projet Défi Vélo

M. A. Ibarrola donne l'information que le module de cours de vélo actuellement en vigueur est destiné aux gymnasiens. Il est souhaité dans le projet Défi Vélo d'étendre l'apprentissage du vélo aux enfants de 10-12 ans. Ce projet doit donc être validé, accepté et financé par le canton dans le cadre de la prévention, avant d'être appliqué dans nos classes.

Dans l'éventualité où cette démarche aboutirait, le concept serait de redimensionner ce projet au niveau d'un établissement scolaire dans le cadre des cours d'éducation physique, l'objectif étant de développer l'image du vélo. **M. Lugon** relève l'augmentation des actions préventives dans l'école par des interventions extérieures qui, mises bout à bout, finissent par préteriter l'enseignement. A ce stade **M. A. Ibarrola** demande la constitution d'un groupe de travail afin de discuter la manière la mieux appropriée d'intégrer ce projet pour Ecublens. M. Paolo Pedruzzi, doyen et maître EPH ainsi que Mme P. Nicod, cheffe de file EPH, sont pressentis pour faire partie de ce groupe de travail et M. A. Ibarrola les contactera pour discuter avec eux de la meilleure manière de réaliser ce projet.

7. Distributeur à boissons

Les avis divergent quant au bien-fondé d'un distributeur à boissons dans l'école. Cependant et selon les chiffres indicatifs de la consommation annuelle de boissons communiqués par Mme Menétrey, le Conseil d'établissement vote à l'unanimité de laisser la décision à la direction des écoles de maintenir ou non l'appareil. Compte tenu que cette initiative provenait à l'époque d'une demande des élèves et que les dangers sont moindres en regard de la faible consommation annuelle par personne, le distributeur à boissons sera maintenu, car le supprimer serait un moyen de rappeler son existence aux élèves alors qu'il est très peu utilisé. Trois membres du conseil d'établissement pensent que l'automate à boissons n'est pas opportun dans une école et un membre s'abstient.

8. Divers – Propositions individuelles

M. Chebbaa a trois points à soumettre :

- 1) Y a-t-il des remarques à formuler suite à l'installation de l'Eco Point du Pontet ? **M. Lugon** indique que suite à l'amélioration par de nouvelles affectations des containers, la situation n'apporte pas de commentaire particulier.
- 2) Il a constaté que plusieurs élèves de VB ont changé d'option spécifique, en math-physique, une fois leur scolarité obligatoire terminée. Cette information concerne la scolarité post-obligatoire et n'est plus du ressort de l'établissement scolaire. Il s'agit cependant d'une possibilité qui existe pour les élèves qui l'utilisent selon l'orientation choisie. Pas d'autres commentaires n'est à retenir de cette constatation.
- 3) Est-il exact qu'en raison d'incivilités de certains élèves les voyages d'études sont supprimés ? **M. Lugon** indique que les voyages d'études ne sont pas supprimés, mais que désormais le préavis pour les voyages d'études prévus à l'étranger appartient au directeur général sur préavis de la direction des écoles et que les voyages d'études prévus en Suisse sont validés par la direction des écoles uniquement.

M. Lugon sollicite le Conseil d'établissement pour accorder une demi-journée de congé le mercredi 28 mai 2014, veille de l'Ascension. Ce congé est accordé à l'unanimité.

M. Lugon fait part au Conseil d'établissement que les enseignantes de la Coquerellaz ont lancé l'initiative de fêter les 10 ans du collège. Cette suggestion a été validée par le conseil de direction et se déroulera le mardi 27 mai 2014, à 17h.30, au collège de la Coquerellaz. Tous les membres du Conseil d'établissement sont cordialement invités à y participer, ainsi que les Autorités exécutives et législatives.

Prochaine séance : mercredi 14 mai 2014, 19h.00, salle polyvalente.

Séance levée à 21 h.50.

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey